

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL



Jeudi 20 juillet 2017

Membres du Conseil Municipal présents : Valérie GUYON, Pascal CHEVAILLIER, Gérard MOREL, Alexandre ANDRE, Patrick ARBAN, Olivier MALIN, Sébastien LABRY, Bernard MALIN, Virginie GAGNEUX, Sylvie LONG

Excusés : Olivier BROCOT, Anne BASSET (pouvoir à Alexandre ANDRE), Michel PIRAT (pouvoir à Gérard MOREL)

Réuni, sous la présidence de Madame Valérie GUYON, Maire de Saint-Nizier-le-Bouchoux, le Conseil Municipal a **délibéré sur les questions suivantes et a**:

- validé le Descriptif/Estimatif des travaux de construction du local technique communal, établi par Atelier 3 Architectes, pour un montant de 319 200.00 € H.T. soit 383 040.00 € T.T.C. ;
- validé la décomposition de la rémunération de la mission de maîtrise d'œuvre pour la construction du local technique communal ;
- décidé de fixer le loyer à 300,00 € mensuel et le montant des charges liées à l'entretien de la chaudière à 10.00 € mensuel pour le logement situé au rez-de-chaussée de l'Agence Postale Communale, à partir du 1^{er} août 2017 ;
- décidé de fixer le loyer à 400.00 € € mensuel et le montant des charges liées à l'entretien de la chaudière à 10.00 € mensuel pour le logement situé à l'étage de l'Ecole Communale, à partir du 1^{er} août 2017 ;
- accepté de louer le logement communal situé à l'étage de l'Ecole Communale, à Monsieur MERLO Jean Nicolas, à partir du 1^{er} septembre 2017, pour un loyer de 400.00 € mensuel, un montant de 10.00 € mensuel pour les charges liées à l'entretien de la chaudière et un montant de garantie de 400.00 € ;
- accepté de louer le logement communal situé au rez-de-chaussée de l'Agence Postale Communale, à Monsieur PROVOST David, à partir du 1^{er} septembre 2017, pour un loyer de 300.00 € mensuel, un montant de 10.00 € mensuel pour les charges liées à l'entretien de la chaudière et un montant de garantie de 300.00 € ;
- accepté de faire réaliser les travaux de zinguerie, par l'Entreprise TISSOT, pour la chaufferie de la salle polyvalente pour un montant de 907.60 € H.T. soit 1 089.12 € T.T.C.
- accepté de verser une subvention de 350.00 € au Cercle Cantonal des Jeunes Agriculteurs pour la finale du concours départemental de labour qui se déroulera à Saint-Trivier de Courtes.

L'ordre du jour étant épuisé et les élus n'ayant plus de questions,
Madame le Maire lève la séance.

Le Maire

